

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 3**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-neuf mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Doriane HARDY.

**Yvette DELIGNE** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M57

Vu l'avis favorable de la commission mixte réunie le lundi 25 mars 2024

Le conseil inscrit au budget l'affectation des résultats suite à l'approbation du compte administratif 2023

- Le résultat excédentaire de fonctionnement de 643 856.83 €
- Le résultat déficitaire d'investissement de 80 707.11 €

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- De couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 103 939.79 € (compte 1068)
- D'affecter le solde, soit 539 917.04 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002)
- De reprendre le déficit d'investissement reporté de 80 707.11€ (compte 001)

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
1068 (COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT)	103 939,79 €
002 (EXCEDENT DE FONCT REPORTE)	539 917,04 €
001 (DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE)	80 707,11 €

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Christian SPRIMONT